EN BREF:
N°18
NOVEMBRE
2020

MEJ AVOCATS

www.mej-avocat-penal-fiscal.com

CABINET D'AVOCATS PARIS
PENAL FISCAL - CONTENTIEUX FISCAL

Actualités & Jurisprudences: Pénal Fiscal

Par Maitre JOUINI, Avocat à la Cour de Paris,
Docteur en Droit Fiscal - Enseignant Chercheur en Fiscalité

LE DOUTE SÉRIEUX EN MATIÈRE DE PROCÉDURE DE FLAGRANCE FISCALE

Afin de garantir le recouvrement d'une fraude grave, l'administration fiscale peut employer la procédure de flagrance fiscale visée à l'article L.16-0 BA du Livre des Procédures Fiscales.

Procédure exceptionnelle, moyens exceptionnels et… de lourdes conséquences.

L'intérêt de cette procédure est donc de faire cesser immédiatement la manœuvre frauduleuse en sanctionnant efficacement le vérifié tout en sécurisant le recouvrement.

C'est dans ce contexte qu'un procès-verbal de flagrance fiscale sera notifié et que des saisies à titre conservatoires, sans délai et sans ordonnance délivrée par le juge, pourront être effectuées suivants les conditions prévues aux dispositions de l'article L.252 B du LPF.

Toutefois, le procès-verbal de flagrance fiscale se doit être régulier. En ce sens, il ne doit pas être entaché d'un doute sérieux portant sur les circonstances ayant menacé le recouvrement d'une créance fiscale **(CE, 9ème et 10ème ch., 12 février 2020)**.

Dans l'hypothèse d'une contestation de saisies conservatoires, le juge du référé administratif se doit d'apprécier s'il est fait état d'un moyen propre à créer un doute sérieux sur la justification de cette mesure conservatoire et ce, à la date à laquelle il statue **(CE., 9ème et 10ème Ch., 12 février 2020).**

Maître M-E JOUINI, avocat à la Cour de Paris et diplômé d'un Doctorat en droit fiscal, intervient dans des dossiers contentieux en matière fiscale à fort enjeux pour lesquels le risque pénal est réel.

Maître M-E JOUINI, membre de l'Institut du Droit Pénal Fiscal et Financier s'entoure d'avocats spécialistes en droit pénal, en France et à l'étranger, pour protéger et défendre les contribuables faisant l'objet d'une plainte pour fraude fiscale ou d'une plainte pour blanchiment de fraude fiscale.

Maîtrisant pleinement les rouages des procédures fiscales et pénales, Maître M-E JOUINI et ses partenaires pénalistes interviendront rapidement pour défendre vos intérêts.

Bureau Paris:
15 avenue Ferdinand Buisson
75016 Paris

Bureau de correspondance Marseille:
63 rue Paradis
13006 Marseille

Contacts:
me.jouini@mej-avocat.com
+33 (0) 651.434.171